



Chers membres,

Suite à l'assemblée régulière du conseil d'administration de la TROC 02, qui s'est tenu le 12 mars 2015 à Alma, les membres présents ont établi, par processus démocratique, les balises afin que nous puissions procéder à une consultation sur la grève du communautaire dans une perspective de grève sociale pour votre regroupement régional.

L'objectif de l'exercice de consultation est de déterminer si votre organisme décide d'aller en grève dans les termes qui sont ci-dessous, exposés; ce qui déterminera par le fait même si la TROC-02 sera ou non en grève dans les prochains mois.

Il est très important de lire chaque section du présent document afin de vous assurer que vous ayez l'information nécessaire pour procéder à la consultation de votre instance décisionnelle. De plus, un autre document, envoyé en même temps que celui-ci, est susceptible de répondre à plusieurs questions au sujet du principe et aux préoccupations sur un éventuel mouvement de grève et des impacts de celui-ci sur votre organisme.

Veillez noter qu'un membre de l'équipe du MEPAC sera présent lors des rencontres de secteurs prévues pour les 26 et 30 mars ainsi qu'à celle du 2 avril au Saguenay. Madame Caroline Jean, du MEPAC, vous expliquera plus en détail le processus de consultation et répondra aux questions entourant un mouvement de grève éventuel.

Solidairement,

L'équipe de la TROC-02

Pourquoi faire la grève maintenant?

Le MEPAC, la TROC 02, ainsi que plusieurs groupes communautaires et sociaux, croient que plusieurs conditions favorables sont réunies actuellement pour bâtir un mouvement de grève sociale ayant comme objectif de mettre un terme au démantèlement du modèle social québécois.

- Les politiques d'austérité soulèvent la grogne des acteurs de plusieurs milieux de la société. Cette colère s'élargit, touche de plus en plus de monde et s'étend maintenant bien au-delà du milieu des groupes sociaux;
- Le 31 mars 2015 marquera la fin des conventions collectives chez les travailleurs et les travailleuses du secteur public. Le mouvement syndical du secteur public aura alors le droit de déclencher une grève en toute légalité;
- Les groupes communautaires sont de plus en plus prêts à envisager ce genre de moyen de pression;
- Le mouvement étudiant est de plus en plus mobilisé sur cette question;
- Le gouvernement libéral s'affaiblit et se déstabilise de plus en plus sous la pression.

Quels sont les objectifs d'un mouvement de grève dans le contexte actuel?

- Pour revendiquer le retrait des mesures d'austérité;
- Pour revendiquer la mise en place de mesures fiscales permettant de mettre davantage à contribution les personnes à haut revenu et les grandes entreprises et de mieux répartir la richesse en mettant de l'avant les 10 milliards \$ de solutions de la Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics;
- Pour revendiquer le maintien de l'intégralité et l'amélioration du filet social formé par les services publics, les programmes sociaux et l'ensemble des groupes d'action communautaire autonome;
- Pour revendiquer le plein financement, la reconnaissance et l'autonomie des groupes d'action communautaire autonome, en particulier pour les groupes en défense collective des droits.

Qu'est-ce que notre groupe ferait durant la grève?

Il s'agit d'une grève de services, alors les groupes en grève suspendent leurs activités régulières (luttons sectorielles, services individuels offerts à la population, etc.) pour se concentrer sur les activités liées aux revendications de la grève.

Suspendre ses activités régulières ne veut pas dire fermer ses locaux, mais plutôt utiliser les ressources de l'organisme et le temps de travail pour travailler différemment, pour participer pleinement à la grève :

- participer ou organiser des actions ou des manifestations
- faire des activités de sensibilisation
- organiser des activités d'éducation populaire pour la population

Certains organismes pourraient décider de maintenir leurs services auprès de la population parce qu'ils les jugent essentiels. Cela ne vous empêche aucunement de participer au mouvement de grève en offrant, par exemple, vos services de manière alternative. Par exemple :

- une soupe populaire pourrait offrir les repas dans la rue ou devant un bureau de député-e en diffusant de l'information sur la grève
- vous pourriez décider de suspendre vos services quelques heures plutôt qu'un jour
- d'offrir des tracts et de l'information militante pendant votre offre de service

Même si vos membres et/ou votre conseil d'administration décident de ne pas suspendre les activités régulières, vous pouvez proposer que votre organisme participe autrement au mouvement de grève par des actions de soutien, des services alternatifs ou en révisant la durée de la grève. C'est à chacun des organismes de décider comment il s'inscrira dans le mouvement de protestation.

La consultation : comment on fait?

Quelques consignes sur la consultation

Quel est le processus décisionnel?

Nous vous suggérons de débiter le processus avec votre conseil d'administration et, si c'est possible, lors d'une assemblée générale de vos membres :

- Discuter, si nécessaire, sur les reculs, coupures, atteintes aux droits, menaces aux groupes communautaires : les raisons de faire une grève.
- Décider si la décision de participer ou pas au mouvement de grève relève du conseil d'administration ou de l'assemblée générale.
- Présenter le document de consultation du MÉPACQ, parler de la grève et des modalités pour votre groupe (comment on l'applique, processus de reconduction, etc.). N'hésitez pas à faire appel à votre Table régionale d'éducation populaire pour présenter le document de consultation à votre CA.
- À partir des propositions, prendre position sur la participation, ou pas, de votre groupe dans l'instance démocratique que vous aurez déterminé.

Sur quoi dois-je consulter?

Ce que la TROC 02 demande à votre groupe, c'est de consulter l'une de vos instances démocratiques sur :

- Question 1 : Notre organisme souhaite-t-il donner un appui moral au principe de grève et les objectifs qui sont visés par cette grève?
- Question 2 : Notre organisme souhaite-t-il participer à une journée de grève le 1^{er} mai 2015?
- Question 3 : Notre organisme souhaite-t-il participer à deux journées de grève supplémentaires (non déterminées, mais qui serait déterminée par un comité de grève régional selon la conjoncture et l'appel éventuel de groupes sociaux sur des dates précises) d'ici le 30 juin 2015? Ces deux journées seront suivies d'une assemblée afin de déterminer les suites du mouvement?

Que dois-je faire lorsque j'ai la décision sur un mandat de grève ?

- Téléphoner à la TROC 02 ou envoyer un message courriel, d'ici le 21 avril 2015 pour lui faire part de la décision de mon organisme, que la réponse soit positive ou négative
- Si vous obtenez un mandat de grève, faites-le savoir à votre TROC 02 et affichez-vous (une affichette sur le porte, un communiqué, une signature courriel...) afin de créer un effet d'entraînement et de permettre aux autres groupes de se sentir moins seuls dans leur décision.

Suite à l'assemblée régulière du conseil d'administration de la TROC 02, les membres présents ont décidé que :

- pour que la TROC-02 soit considérée en grève, il doit atteindre le seuil plancher (le minimum requis) de 1 /3 des membres réguliers et 50% +1 d'appui moral (l'appui moral veut dire les groupes appuient le principe et les raisons de la grève, mais ne sont pas dans l'obligation d'être en grève pour donner leur appui au mouvement)
- que la consultation devait s'effectuer d'ici le 21 avril 2015. Donc, si votre organisme n'a pas de rencontre de CA ou d'Assemblée générale des membres d'ici cette date, il sera nécessaire de convoquer vos membres afin de se prononcer sur les questions ci-dessous.